



## **Note de présentation brève et synthétique du Budget Primitif 2020**

### **C.C.A.S. DE BEUVRAGES**

---

#### **Sommaire**

- ▶ **1 Le cadre général du budget 2020**
- ▶ **2 La section de fonctionnement**
- ▶ **3 La section d'investissement**
- ▶ **4 Les données synthétiques du Budget 2020**
- ▶ **5 Conclusion**

---

#### **1 - Le cadre général du budget 2020**

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Beuvrages ; elle est disponible sur le site internet de la Ville de Beuvrages.

##### 1-1 Le principe :

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année. Il doit respecter les principes budgétaires à savoir ; annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il est précédé par la tenue d'un débat d'orientation budgétaire sur la base d'un rapport d'orientation budgétaire. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et doit être transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Pour l'année 2020, compte tenu de l'épidémie de covid19, la date limite de vote des budgets a été reportée au 31 juillet.

Par cet acte, le Président du CCAS est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile, 2020 pour ce qui concerne cette note.

Pour rappel, le CCAS est l'outil principal de la politique communale en matière de solidarité et d'aide aux personnes. Il s'agit d'un établissement public administratif communal qui a son propre budget. Le CCAS est un lieu d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation pour toutes les personnes ou familles qui rencontrent des difficultés.

### 1-2 Le budget primitif 2020 du CCAS de Beuvrages :

Le budget primitif 2020 a été voté le 3 juillet 2020 par le conseil d'administration du CCAS. Il a été précédé par la tenue du débat d'orientation budgétaire acté par la délibération 2020 07 08 du 3 juillet 2020. Il reprend les résultats de l'année 2019 par suite de l'adoption du compte administratif 2019 et de l'affectation de son résultat de fonctionnement 2019 en date du 3 juillet 2020 (délibérations 2020 07 10 et 2020 07 10 bis). Il respecte les grands principes budgétaires et la réglementation en vigueur.

Il est consultable sur simple demande en Mairie de Beuvrages aux heures d'ouverture des bureaux.

Ce budget a été établi avec la volonté de :

- maîtriser les dépenses de fonctionnement par la recherche constante d'économies tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus et en privilégiant l'accompagnement financier ou humain des usagers du CCAS,
- d'atténuer l'impact des baisses de subventions, notamment celle du département concernant la référence du RSA.

Globalement, le budget primitif 2020 du CCAS est équilibré à hauteur de 422 954 €, pour la section de fonctionnement et de 29 280,59 € pour la section d'investissement ce qui représente un budget global de 452 234,59 €.

Le budget du CCAS est structuré en deux sections, chaque section étant elle-même scindée en dépenses et en recettes ;

- La section de fonctionnement, qui concerne la gestion des affaires courantes,
- La section d'investissement qui concerne le patrimoine spécifique du CCAS ; cette section est limitée à quelques acquisitions en matériel, mobilier ou logiciel.

En outre, le CCAS n'est pas impacté ni par des engagements pluri annuels, ni par des questions d'endettement, celui-ci n'ayant pas souscrit d'emprunt et cette question n'étant pas à l'ordre du jour.

## **2 - La section de fonctionnement**

Elle permet d'assurer le quotidien ; elle regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du service et des actions menées par le CCAS.

## 2-1 Les recettes de fonctionnement :

Outre le résultat reporté 2019 qui s'élève à 47 188,72 € (soit 11 % des recettes de fonctionnement), elles peuvent être regroupées en 3 grandes catégories qui correspondent pour chacune d'entre elles aux sommes encaissées au titre ;

► **Des produits des services** (chapitre 70), pour 1 % des recettes ; il s'agit de la part des concessions funéraires revenant au CCAS et de la participation des usagers du CCAS aux aides sociales facultatives (Pass séniors),

► **Des diverses dotations et subventions reçues** pour 87 % de ces recettes (chapitre 74),

Les dotations ou subventions reçues proviennent des financeurs suivants ;

- Tout d'abord, le département verse une subvention pour les actions menées par le CCAS dans le cadre de l'accompagnement à l'emploi « financement référence RSA »,
- Puis, l'Etat et les bailleurs sociaux participent dans le cadre de la politique de la Ville et notamment, l'action « chantier éducatif » portée par le CCAS,
- Enfin, la principale recette sous forme de subvention dite d'équilibre est celle en provenance de la Ville de Beuvrages pour un montant total de 345 803,28 € ; Elle représente pour 2020, 92 % des recettes hors résultat reporté et 93,74 % du chapitre des dotations et subventions reçues (R74).

► **Des autres produits de gestion courante** (chapitre 75) pour 1 % des recettes ; il s'agit du remboursement des dépenses réalisées par le CCAS (achats de denrées et produits de première nécessité) dans le cadre des courses réalisées durant la période de confinement lors de l'épidémie du covid19 en faveur des personnes âgées isolées, le service étant quant à lui gratuit.

## 2-2 Les dépenses de fonctionnement :

► **Des charges à caractère général** pour 41 % des dépenses de fonctionnement, achats de matériel, et de fournitures, prestations de service effectuées (chapitre 011), qui peuvent être réparties comme suit ;

- Les charges de fonctionnement de la structure ; peu significatives et essentiellement liées au fonctionnement quotidien de la structure, il s'agit des fournitures administratives, assurances et autres charges diverses du service,
- Les charges liées aux actions menées par le CCAS ; Les événements destinés aux personnes âgées de plus de 62 ans : le banquet, le colis, la semaine bleue et l'après-midi dansant, mais également Octobre rose, l'atelier des saveurs, l'atelier d'insertion sociale et le chantier éducatif.

► **Des charges de personnel et frais assimilés** pour 46 % des dépenses, représentant les dépenses liées au personnel du CCAS (chapitre 012).

Il est à noter une sensible augmentation due à la création d'un poste supplémentaire.

► **Les autres charges de gestion courante** (D65), pour 12 %.

Il s'agit principalement des aides sociales facultatives ;

- Les chèques d'accompagnement personnalisé,

- Les aides aux services et transport.

Enfin, le BP 2020 prévoit également des dépenses d'importance moindre ;

► **Des charges exceptionnelles** (D67), pour 1 % des dépenses en prévision d'annulations possibles de titres de l'exercice antérieur (par exemple, reversement de subvention reçue).

► **Des amortissements** de l'exercice 2020, pour 1 029 €, qui par un jeu d'écritures d'ordre deviennent des recettes d'investissement.

### 3 - La section d'investissement

Cette section est de faible valeur ; elle est limitée à quelques écritures, n'est alimentée que majoritairement par l'excédent reporté de 2019 et n'est concernée que par quelques dépenses chaque année de mobilier, matériel de bureau et informatique et de logiciel.

#### 3-1 Les recettes d'investissement :

Outre le résultat d'investissement reporté 2019 qui s'élève à 28 251,59 € (soit 96,5 % des recettes d'investissement), elles sont constituées exclusivement ;

► **Des amortissements** de l'exercice 2020, pour 1 029 €, soit 4,5 % des recettes d'investissement,

#### 3-2 Les dépenses d'investissement :

Outres les reports de l'exercice 2019 pour 1 435,46 €, elles sont composées que de 2 chapitres ;

► **Les immobilisations incorporelles** (D20), représentant principalement des acquisitions de logiciels pour 2 % des dépenses d'investissement,

► **Les immobilisations corporelles** (D21), représentant des dépenses de matériel, notamment informatique et de mobilier pour le CCAS, pour 93 %.

## 4 - Les données synthétiques du Budget 2020

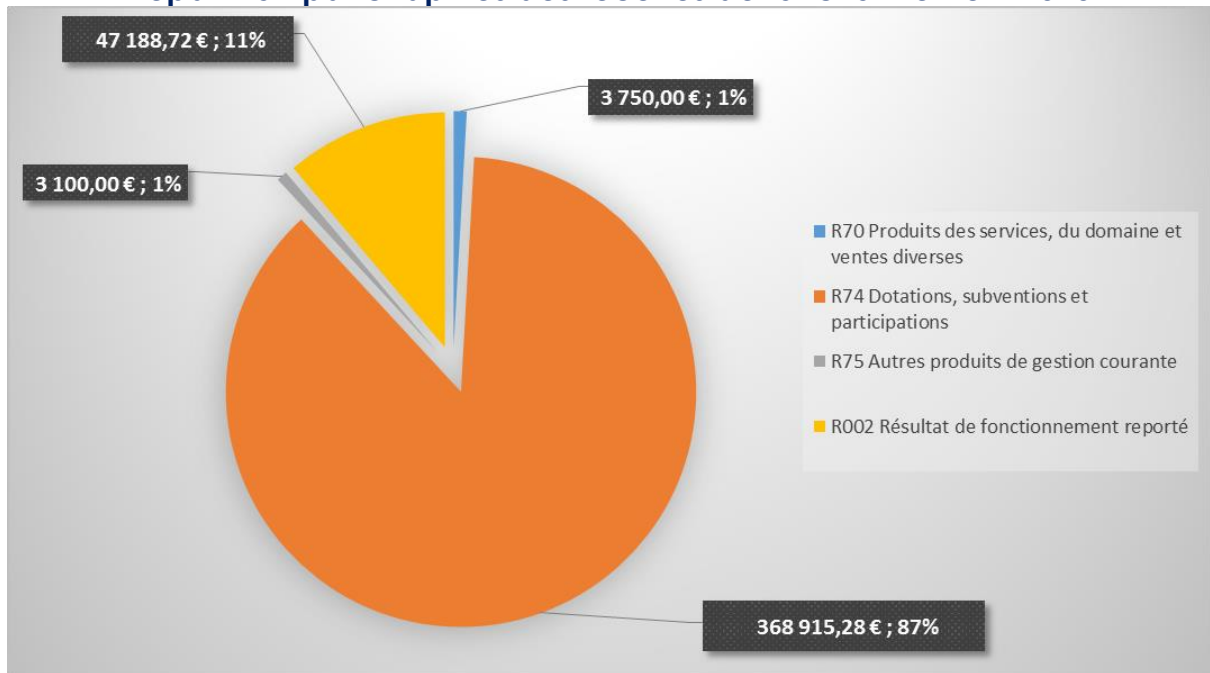
### Détail par chapitres des recettes de fonctionnement 2020

Recettes prévisionnelles de fonctionnement		Pour mémoire Budget 2019	Pour information CA 2019	BP 2020
R70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	6 200,00 €	7 003,95 €	3 750,00 €
R74	Dotations, subventions et participations	265 658,00 €	259 863,00 €	368 915,28 €
R75	Autres produits de gestion courante	- €	0,04 €	3 100,00 €
R77	Produits exceptionnels	- €	4 881,85 €	- €
		<b>271 858,00 €</b>	<b>271 748,84 €</b>	<b>375 765,28 €</b>
R002	Résultat de fonctionnement reporté	57 783,98 €	57 783,98 €	47 188,72 €
	Σ	<b>329 641,98 €</b>	<b>329 532,82 €</b>	<b>422 954,00 €</b>

Evolution des recettes de fonctionnement de BP 2019 à BP 2020 hors résultat reporté / + 38%

<b>Résultat de fonctionnement 2019</b>	<b>47 188,72 €</b>
--	--------------------

## Répartition par chapitres des recettes de fonctionnement 2020

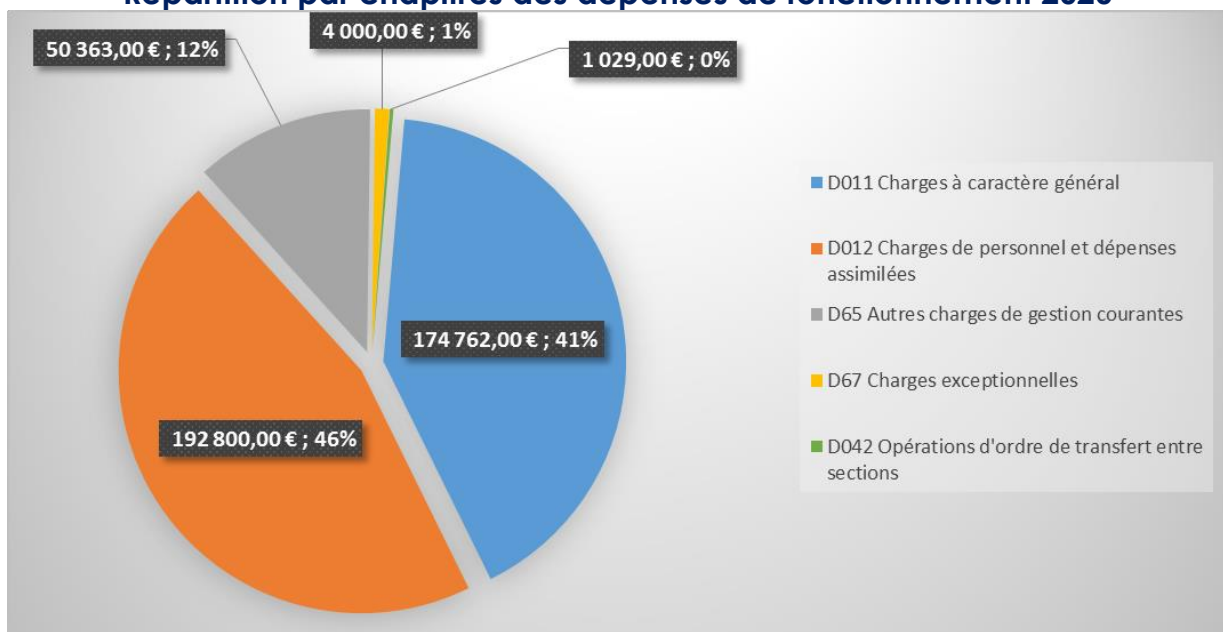


## Détail par chapitres des dépenses de fonctionnement 2020

Dépenses prévisionnelles de fonctionnement		Pour mémoire Budget 2019	Pour information CA 2019	BP 2020
D011	Charges à caractère général	78 690,00 €	50 850,40 €	174 762,00 €
D012	Charges de personnel et dépenses assimilées	183 010,00 €	170 518,96 €	192 800,00 €
D65	Autres charges de gestion courantes	61 650,00 €	55 921,98 €	50 363,00 €
D67	Charges exceptionnelles	1 191,98 €	- €	4 000,00 €
D023	Virement à la section d'Investissement	- €	- €	- €
D042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 100,00 €	5 052,76 €	1 029,00 €
<b>Σ</b>		<b>329 641,98 €</b>	<b>282 344,10 €</b>	<b>422 954,00 €</b>

Evolution des dépenses de fonctionnement de BP 2019 à BP 2020 / + 28%

## Répartition par chapitres des dépenses de fonctionnement 2020



## Détail par chapitres des recettes d'investissement 2020

Recettes prévisionnelles d'investissement		Pour mémoire Budget 2019	Pour information CA 2019	BP 2020
R10	Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €	- €
R021	Virement de la section de fonctionnement	- €	- €	- €
R024	Produits des cessions	200,00 €		- €
R040	Opération d'ordre de transfert entre sections	5 100,00 €	5 052,76 €	1 029,00 €
		<b>5 300,00 €</b>	<b>5 052,76 €</b>	<b>1 029,00 €</b>
R001	Résultat d'investissement reporté	23 440,83 €	23 440,83 €	28 251,59 €
		<b>28 740,83 €</b>	<b>28 493,59 €</b>	<b>29 280,59 €</b>
	<b>Reports 2019</b>			- €
	<b>Σ</b>	<b>28 740,83 €</b>	<b>28 493,59 €</b>	<b>29 280,59 €</b>

<b>Résultat d'investissement 2019</b>	<b>28 251,59 €</b>
---------------------------------------	--------------------

## Détail par chapitres des dépenses d'investissement 2020

Dépenses prévisionnelles d'investissement		Pour mémoire Budget 2019	Pour information CA 2019	BP 2020
D20	Immobilisations incorporelles	6 000,00 €	- €	500,00 €
D21	Immobilisations corporelles	22 740,83 €	242,00 €	27 345,13 €
		<b>28 740,83 €</b>	<b>242,00 €</b>	<b>27 845,13 €</b>
	<b>Reports 2019</b>			<b>1 435,46 €</b>
	<b>Σ</b>	<b>28 740,83 €</b>	<b>242,00 €</b>	<b>29 280,59 €</b>

## 5 - Conclusion

- ▶ Un budget sans engagement pluriannuel, sans emprunt,
- ▶ Un budget constitué de 2 sections, fonctionnement et investissement composées de dépenses et de recettes, celle d'investissement de faible valeur, limitée à quelques écritures,
- ▶ Un budget primitif avec un total de 422 954,00 € en fonctionnement et 29 280,59 € en investissement, donnant un budget global d'un montant de **452 234,59 €**,
- ▶ Une subvention d'équilibre en provenance de la Commune de Beuvrages à hauteur de **345 803,28 €**, représentant plus de 68% des recettes totales de fonctionnement 2020.